

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 mars 2016-06-05

-----ooo§ooo-----

RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 28 février, sur la base des documents qui nous ont été présentés, à la vérification des comptes de l' URCL pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les comptabilités générale et analytique sont maintenant entièrement informatisées, ce qui permet d'être assuré de l'exactitude des chiffres reportés, d'identifier les éléments constitutifs du résultat et de permettre le rapprochement des dépenses et des recettes correspondantes.

Nous avons constaté que les chiffres du bilan ainsi que ceux du compte de résultats concordent avec la comptabilité.

Nous avons vérifié également le bien fondé des écritures comptabilisées en 2015 sur les livres de comptes et leur concordance avec les relevés bancaires joints. Nous n'avons relevé aucune anomalie qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Nous confirmons que le compte de pertes et profits affiche un résultat positif de 4 106,54 € contre une perte de 979,58 € en 2014 qui avait enregistré une action exceptionnelle : la gratuité d'adhésion faite aux adhérents ayant plus de 35 ans de cotisation ainsi que des achats de matériel informatique et d'audiophones pour les sorties.

Les fonds propre après affectation du bénéfice de l'exercice se montent à 106 789,76 € soit plus de deux fois et demie une année de recettes de cotisations et de subvention.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, de délivrer le quitus pour la gestion des comptes et de remercier le trésorier et la comptable pour leur travail.

Paris, le 21 mars 2016

Les vérificateurs des comptes.